



FICHE D'INFORMATIONS LEGALES

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier à PRAGMAGES, professionnel reconnu et spécialisé dans l'allocation d'actifs à base d'ETF. La société est réglementée et contrôlée. Elle a la mission de vous assister et de vous conseiller concernant vos placements financiers. PRAGMAGES est propriétaire des marques Jinvestismoinscher.fr et ETFinances.fr. Je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous toutes les informations légales la concernant.

Les informations recueillies dans ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé pour une parfaite compréhension de l'adéquation offres vs. besoins et un accès facilité. Elles sont conservées pendant 10 ans et sont destinées aux Conseillers Financiers et leurs assistants de PragmaGes/JinvestisMoinsCher.

Conformément à la loi « Informatique et Liberté », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant le 01.85.04.49.94 ou par email : admin@jinvestismoinscher.fr

1. STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE

PRAGMAGES est une société de conseil en investissement membre de l'ANACOFI-CIF N° E003689 (Association nationale des conseillers financiers - www.orias.fr/welcome). Cette association est elle-même agréée par l'AMF (Autorité des marchés financiers - www.amf-france.org). PRAGMAGES est inscrite à L'ORIAS n°14000213 (Registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance - www.anacofi.asso.fr/fr/).

PRAGMAGES est intermédiaire en assurance (courtier) de type C. Ses recommandations s'appuient sur une analyse objective du marché. A ce jour, la majorité de son activité en Assurance est réalisé avec la compagnie La Baloise. Cette activité est placée sur le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR - <http://acpr.banque-france.fr/accueil.html>).

PRAGMAGES dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière



suffisantes couvrant ses diverses activités de conseil en investissement et de courtage d'assurance souscrite auprès de MMA - COVEA Risks (19/21 Allées de l'Europe – 92 616 Clichy Cedex - N° Police 129 584 483). Le montant de la garantie s'élève à 1 500 000 € par sinistre dans le cadre des opérations d'intermédiation en assurance et à 150.000 € par sinistre dans le cadre du Conseil en Investissement Financier. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code Monétaire et Financier et du Code des Assurances.

Les sites internet présentant ses activités sont www.Jinvestismoinscher.fr et www.ETFfinances.fr. Son siège et son adresse postale sont : 111 avenue Victor Hugo 75784 Paris cedex 16.

PRAGMAGES s'est engagée à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr.

Quoiqu'ayant une totale liberté de vous proposer les allocations d'actifs les plus pertinentes, notre activité de CIF se définit comme non-indépendante au sens de l'article 325-5 du Règlement Général de l'AMF, car nous percevons des rétro-commissions (cf.ci-dessous).

2. MODE DE FACTURATION

PRAGMAGES attache une grande importance à la transparence tant dans le conseil qu'il prodigue que dans sa rémunération.

◆ Gestion Conseillée ETF / Mandat d'arbitrage ETF

La rémunération de PRAGMAGES provient des honoraires versés par le client.

PRAGMAGES ne touche ni droit d'entrée, ni rétrocession de frais de gestion sur les ETF qu'elle conseille.

◆ Gestion Déléguée ETF faisant intervenir une Société de Gestion (Compte-titres, PEA, FID)

Dans le cas d'une délégation auprès d'un partenaire société de gestion, la rémunération de PRAGMAGES provient d'une rétrocession des frais de gestion sous mandat (comptes-titres et PEA) ou des frais de gestion financière (assurance-vie). Ces montants sont prélevés par la société de gestion sélectionnée et reversée à PRAGMAGES à hauteur maximum de 60% desdits frais de gestion.

PRAGMAGES ne touche ni droit d'entrée, ni rétrocession de frais de gestion sur les ETF achetés par le gestionnaire de votre compte ou tout autre intermédiaire.



◆ Autres types de supports

Conformément à la réglementation en vigueur, les intermédiaires sélectionnés par PRAGMAGES pourront lui reverser jusqu'à 60% des frais de gestion des produits financiers souscrits (hors ETF). PRAGMAGES pourra également se voir verser la totalité des droits d'entrée (hors ETF. En dehors de ceux acquis à la société de gestion pour les autres OPCVM). Etant spécialiste des ETF compte tenu de l'intérêt qu'ils revêtent, PRAGMAGES cherche à en promouvoir l'utilisation.

◆ Enveloppe fiscale Assurance-Vie

PRAGMAGES pourra recevoir une rémunération provenant d'une quote-part maximale de 65% des frais de gestion administrative de vos contrats d'assurance-vie.

◆ Autre rémunération

Dans certains cas spécifique défini préalablement avec le client, une commission de surperformance pourra être prélevée. Elle se monte à maximum de 20% de l'écart entre la performance du portefeuille géré (y.c Assurance-vie et PEA) et l'indice de référence défini préalablement. Elle pourra être prélevé uniquement dans le cas où cet écart est positif et où la performance du portefeuille est positive. Cette commission est prélevée par le dépositaire et partagé entre la société de gestion (le cas échéant) et PRAGMAGES.

Les intermédiaires, en particulier les sociétés de gestion, seront sélectionnés dans la mesure du possible parmi ceux qui sont abonnés à la plateforme professionnelle ETFinances.fr. L'abonnement pourra être réglé grâce à un système de CSA (Commission Sharing Agreement). Celui-ci permet à PragmaGes de percevoir tout ou partie du revenu de l'abonnement via le courtier exécutant les opérations de bourse pour le compte de la société de gestion.

L'attention du client est attirée sur le fait que PRAGMAGES négocie autant que possible des tarifications spécifiques qui lui permet de proposer à ses clients des frais inférieurs ou identiques à ceux qu'il pourrait directement.

3. PARTENAIRES

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération	% capital détenu
BALOISE Assurance	Assureur	Courtier	Commissions	Néant
AGEAS	Assureur	Allocataire	Commissions	Néant
FUTURIM	Société de gestion	Distribution	Commissions	Néant



4. RECLAMATIONS

Pour toute réclamation, la société PRAGMAGES peut être jointe par :

Email : reclamations@jinvestismoinscher.fr

Courrier : 111 avenue Victor Hugo 75784 Paris cedex 16

Nous vous informons que vous pouvez également contacter le médiateur de l'ANACOFI et/ou de l'AMF, le cas échéant :

Médiateur de l'Anacofi : 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris

Médiateur de l'AMF (pour les activités de CIF) : Mme Marielle Cohen-Branche Médiateur de l'AMF - 17, place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 - Site internet : <http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-d-emploi/Modes-de-saisine.html> - Pour les activités d'assurance : La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 PARIS CEDEX 09 - Site internet : <http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>

PRAGMAGES s'engage à traiter votre réclamation dans un délai maximum de 15 jours ouvrés.

Renseignements complémentaires :

PRAGMAGES

Siège Social : 111 avenue Victor Hugo 75784 - Paris cedex 16

SIRET 50489313200010

Code NAF : 6612Z

Date de création : Juin 2008

Remis le

Monsieur Madame

Nom :

PRAGMAGES

Nom : R. YANCOVICI



Signature

Signature